

**Fiche n°2 (annexe du règlement intérieur)  
Adhésion des personnes morales non partenaires  
(2 juillet 2024)**

**1) Modalités d'adhésion des personnes morales non partenaires**

Au-delà des dispositions classiques (mention en tant qu'adhérent, possibilité de communiquer sur son adhésion, participation à l'assemblée générale avec voix délibérative, invitation et tarif réduit à tous les colloques organisés par l'association), l'adhésion ouvre les possibilités suivantes :

- Participation à un comité, respectivement « entreprises » et « collectivités et associations » pour discuter des orientations et du programme de travail de LFE.
- Participation gratuite à une matinée, organisée une fois par an et réservée aux adhérents, de présentation par les responsables de LFE et de son réseau de l'état du débat écologique en France et en Europe (opinion publique, priorité, agenda, rapports de force, ...).
- Possibilité de faire connaître dans la lettre mensuelle de diffusion de LFE une initiative ou une décision prise par l'adhérent et intéressante pour l'écologie, selon des modalités à fixer par le Conseil d'administration.
- Lorsque la personne morale souhaite être accompagnée sur un sujet écologique ou organiser un événement dans ce domaine, une priorité est donnée aux adhérents pour solliciter les experts de LFE, selon des conditions financières à déterminer au cas par cas en fonction notamment du temps passé.

**2) Barèmes d'adhésion des personnes morales non partenaires**

Il s'agit des barèmes de cotisations permettant à une personne morale de devenir adhérent(e). Ce barème fixe des seuils minimaux et n'exclut pas bien sûr des dons supérieurs. Ce dispositif ne s'applique pas pour les entreprises partenaire de La Fabrique Ecologique (cf. fiche 2 bis).

**Entreprises**

<i>Chiffre d'affaires</i>	<i>Montant</i>
0 – 1 million	1 000 €
1 million – 50 millions	2 000 €
50 millions – 500 millions	3 000 €
500 millions – 1 milliard	5 000 €
> 1 milliard	10 000 €

**Collectivités locales**

<i>Taille de la collectivité (en nombre d'habitants)</i>	<i>Montant</i>
0 – 2 000	100 €
2 000 – 10 000	500 €
10 000 – 50 000	1 000 €
50 000 – 100 000	1 500 €
> 100 000	2 000 €

**Associations et autres organismes**

<i>Budget de l'association (en euros)</i>	<i>Montant</i>
0 – 100 000	100 €
100 000 – 500 000	300 €
500 000 – 1 000 000	500 €
> 1 000 000	1 000 €